Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 143 (1998)
Heft: 11

Vereinsnachrichten: Information-SOVR : Société des officiers du Valais romand

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Information – SOVR
SOCIÉTÉ DES OFFICIERS DU VALAIS ROMAND
Le rédacteur responsable: Major EMG Jean-Pierre Seppey
24, rue Ritz – 1950 Sion – Tél. 027/323 20 06 – Fax 02/327 60 00

Les sociétés d'officiers ou le vecteur de transition et de communication entre l'Armée 95 et l'Armée 200X

« La paix, c'est pouvoir raisonner en termes d'égalité. »

John Hume, Prix Nobel de la paix

La notion de sécurité par la coopération s'inspire plus que jamais de la maxime de John Hume et elle écarte définitivement le principe de raisonner uniquement en terme de gagnants et de perdants ou de progressistes et de conservateurs. C'est au contraire la seule prise en compte stratégique et pragmatique des nouveaux risques et menaces qui doit nous interroger et nous conduire, soit à apporter une solution immédiate, soit à trouver la solution immédiate auprès de professionnels. Les notions anachroniques de « modèle » et de « moi je » cèdent désormais la place à des « processus d'optimisation » de « Teamwork » d'« intradisciplinarité » et de « Time and Risk Management ».

maj EMG Jean-Pierre Seppey[1]

Une nouvelle doctrine pour de nouvelles menaces

L'Armée 61 a duré 34 ans, l'Armée 95 planifiée pour 10 ans se fait déjà oublier par tous les officiers qui ne parlent que de l'Armée 200X. Dans les années 1990, un système informatique durait 10 ans; aujourd'hui, il doit, en moyenne, être remplacé après 1 an et demi. En quelques secondes grâce au web, les hommes et les sociétés du monde entier communiquent ou s'espionnent pour un mieux-être ou pour des parts de marché.

Comment peut-on imaginer que la Suisse et son armée, la principale institution de la politique de sécurité, aient échappé à cette mutation profonde? C'est exactement le contraire, les Suisses sont branchés sur le web, sont de plus en plus multilingues et ils zappent quotidiennement sur CBS et CNN.

A l'instar de l'homme et de la société, il est évident que la nature de la menace a changé. Si la probabilité d'une menace militaire classique est quasi inexistante, la montée des risques nouveaux, tels que le crime organisé, le blanchiment de l'argent sale, la montée de l'islamisme, la guerre financière et la guerre de l'information apparaissent comme les principales mutations en matière de politique de sécurité.

Les lignes directrices politiques du Conseil fédéral relèvent fort à propos l'exigence d'une coopération renforcée à tous les niveaux, entre tous les instruments de la politique de sécurité sur le plan intérieur et, à l'étranger, avec tous les partenaires susceptibles de collaborer à la maîtrise de ces nouveaux risques. Il est heureux enfin que ce soit la stratégie qui fixe la doctrine ainsi que l'organisation en tenant compte des menaces nouvelles, et non le contraire.

[1] *Président de la Société des officiers du Valais romand.*

L'armée de milice – la raison d'être des sociétés d'officiers

La consultation du Rapport Brunner confirme que plus de 70% des personnes et organes consultés veulent maintenir une armée de milice qui peut être complétée par des contingents plus nombreux de professionnels. Les lignes directrices précitées confirment l'obligation générale de servir et le système de milice. La raison consiste essentiellement dans le lien et les synergies existant entre le peuple et l'armée.

A contrario, si le principe de l'armée de milice était abandonné, notre Société suisse des officiers n'aurait plus la mission de créer le lien entre l'armée, la Confédération, les cantons, les communes, les citoyennes et les citoyens. C'est justement dans cette phase de transition où les enjeux politiques, psychologiques et budgétaires seront décisifs que l'armée a besoin plus que jamais de l'appui sans condition des sociétés d'officiers.

Les sociétés d'officiers ou le vecteur de transition et de communication

Avec l'humilité intellectuelle et militaire qui convient, nous ne nous permettons pas de nous prononcer de façon critique sur le contenu, tant du Rapport Brunner que des lignes directrices politiques du Conseil fédéral; nous faisons d'ores et déjà confiance à l'équipe de l'administration fédérale, dirigée par l'Ambassadeur Anton Thalmann, chargée de proposer un rapport sur la politique de sécurité. Nous ferons aussi confiance aux spécialistes qui proposeront les plans directeurs de l'Armée 200X et de la Protection de la population 200X.

Il ne faut pourtant pas oublier que la nouvelle organisation de l'armée, qui tiendra compte des nouvelles menaces, impliquera, d'une part des ressources financières et, d'autre part une révision de la loi fédérale par les Chambres fédérales. Ces deux conditions de succès sont fondées sur l'acceptabilité des projets auprès des parlementaires fédéraux et, indirectement, de la population.

C'est justement en raison du fait que les nouvelles menaces sont moins évidentes que celles du temps de la guerre froide et qu'une armée de milice, articulée autour d'un noyau de troupes professionnelles et prévue pour une collaboration internationale, est complexe que le rôle de liaison et de communication des sociétés d'officiers avec les parlementaires et la population est capital.

Si les sociétés d'officiers ne portent pas l'armée dans cette phase de transition, il n'y aura pas l'acceptabilité populaire, par voie de conséquence un soutien mitigé du Parlement et en fin de compte des ressources financières très limitées.

Les officiers de milices bénéficient encore de l'écoute et de la confiance de la population dont ils partagent les mêmes soucis. Dans ce sens, les sociétés d'officiers doivent fonctionner comme des courroies de transmission entre les experts de l'Armée 200X et la base, soit la population en général.

Le seul objectif est de garantir la continuité de l'armée en qualité d'institution. Pour ce faire, les sociétés d'officiers doivent transmettre à la population les messages et les informations émises par les spécialistes. Un effort d'information particulier devra donc être fait par les spécialistes au profit des sociétés d'officiers. Nos jeunes officiers subalternes sont motivés; ils doivent trouver des camarades plus âgés et exemplaires, qui ont confiance dans une armée de milice en mutation, non pas des gens frustrés qui, dans la mesure où ils n'ont pas été choisis comme experts, sont prêts à jeter l'eau du bain avec le bébé.

Les militaires professionnels, eux, doivent aussi comprendre le principe de base du marketing, qui veut que le meilleur produit au monde ne se vend pas s'il n'y a pas de communication et, par conséquent, de demande. Sans message et sans slogan porteur, aucune nouveauté n'est crédible.

Force est de constater que nous, les officiers professionnels et de milice, avons une carte importante à jouer avec les sociétés des officiers. Pour cette grande cause, mettons-nous autour de la table et réfléchissons ensemble aux messages qui sauront convaincre les parlementaires et la population.

J.-P. S. *(21.10.98)*